

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2022

BLOCAGE DES PRIX - (N° 4743)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , notamment pour le marché de l'énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à régler le prix de l'énergie. Cette réglementation permettra d'instaurer une tarification progressive de l'énergie et garantir la gratuité des premières quantités d'énergie indispensables à une vie digne. Il s'agit d'une proposition de Jean-Luc Mélenchon, qui figure dans le programme l'Avenir en commun.

En France, la précarité énergétique est un fléau majeur. Elle est d'autant plus dramatique qu'une résidence principale sur six est une passoire thermique. Nous comptons encore 4,8 millions de passoires thermiques en France ! L'augmentation des prix de l'énergie produit alors d'importantes répercussions sur la vie quotidienne de millions de Français. Au total, 12 millions de Français ont froid chez eux ou peinent à payer leurs factures.

En 2019, près de 300 000 foyers ont subi une coupure d'électricité ou une réduction de puissance en raison de factures impayées. En comptant les coupures de gaz, il y a eu au total plus de 670 000 interventions en 2019.

Allonger temporairement la trêve hivernale n'est pas une solution à la hauteur des enjeux. Le chèque énergie s'avère désormais un outil insuffisant. Il faut donc aller plus loin. C'est ce que nous proposons en instaurant une tarification progressive de l'énergie, et en garantissant la gratuité des

premières quantités d'énergie indispensables à une vie digne. Un décret en Conseil d'Etat fixera le nombre de kilowattheures nécessaires pour toute personne physique.